Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 31/03/2023

Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Reçu en préfecture le 31/03/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230328-CP2023051-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## **DÉLIBÉRATION DE LA** COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-**03/4/13 **DOSSIER N°5640** 

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT

#### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

#### Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

#### Absent(s) - excusé(s) :

Isabelle PENICAUD

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MMe Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

OBJET: DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT



#### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-03/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230328-CP2023051-DE

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### Décide :

- D'attribuer les subventions suivantes au titre des projets inter-établissements :

COLLEGES	LIEUX	EFFECTIFS	DATE DU DEPLACEMENT	MONTANT
Jean Monnet Bénévent l'Abbaye	PARIS	50	10 mai 2023	155 €
Benjamin Bord Dun le Palestel	LIMOGES	20	2 mai 2023	310€
Françoise Dolto Châtelus Malvaleix	SAUMUR	20	25 avril 2023	750 €
TOTAL				1 215 €

Dit que les sommes correspondantes seront imputées sur le Budget départemental 2023 – Chapitre 65 article 657382, Fonction 221.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET